COMMUNE DE
CORZÉ

ARRETE MUNICIPAL N°2026-130
PORTANT MODIFICATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE DU COMMERCE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CORZÉ

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R
411.28 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant qu'en raison du **déroulement de la cérémonie de commémoration du 11 novembre dans la rue du Commerce** et de la nécessité de prendre des mesures pour garantir la sécurité des participants ;

ARRETÉ

Article 1 : Le **mercredi 11 novembre 2026 de 10h à 13h la circulation des véhicules à moteur sera interdite dans la rue du Commerce**. Les commerces resteront accessibles par la rue du Vieux Bourg et la place de l'Eglise. Un **parking sera mis à disposition rue du Moulin de la Motte, parking des ateliers communaux**, pour les usagers souhaitant rejoindre les commerces ou le centre Bourg à pied.

Article 2 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Tout recours contre la présente décision pour excès de pouvoir peut-être introduit auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de l'arrêté.

Article 5 : La Directrice des services de la commune de Corzé, le commandant du Groupement de Gendarmerie de Maine-et-Loire, sont
arrêté.

Fait à CORZÉ, le 21 octobre 2026
Le Maire,

MAIRIE DE CORZÉ (Maine-et-Loire)

Alain DELÉCOLLE

COMMUNE DE CORZÉ
4, rue du commerce – 49140 CORZE
02 41 18 56 30 - mairie@corze.fr
www.corze.fr

Mise en ligne le : 09/11/2026 20:06 (Europe/Paris)
Collectivité : Corzé
https://www.intramuros.org/corze/documents_administratifs/86667